



Décision n°464/2022  
AB

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n°37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et de la délibération n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire modifiant le point 24 comme suit : (point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de maintenance pour la pépinière de Montendre avec CHUBB, pour la période du 27/07/2022 au 26/07/2025, pour un montant annuel de 473,58 € TTC.

Fait à Jonzac,  
Le 10 AOUT 2022

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex  
Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU